

Tableau des garanties

L'assurance de vos biens	Limites de garanties
<ul style="list-style-type: none"> ■ Mobilier <ul style="list-style-type: none"> - objets personnels contenus dans les locaux d'habitation. - exclusions des biens précieux, espèces, fonds et valeurs - sauf biens mobiliers entreposés dans la cave ou les dépendances 	En fonction du logement: <ul style="list-style-type: none"> - Chambre (maximum 10m²): 2300 € - 1 pièce (+ de 10 M²): 3900 € - 2 pièces: 5400 € - 3 pièces: 7000 € - 4 pièces: 12200 € <li style="text-align: right;">500 €
L'assurance de votre responsabilité civile	Limites de garanties
<ul style="list-style-type: none"> ■ Dommages corporels seuls ■ Dommages matériels et immatériels seuls 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 20 000 000 € ■ 15 000 000 € (limité à 450 000 € en cas de responsabilité civile locative temporaire en cas de séjour dans le cadre d'un stage)
L'assurance de votre défense	Limites de garanties
<ul style="list-style-type: none"> ■ Défense Recours 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 16 000 € à partir d'un montant de dommage resté à votre charge de 225 €
L'assistance	Limites de garanties
<ul style="list-style-type: none"> ■ Assistance en cas de sinistre 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Voir Conditions Générales

Les garanties accordées sont définies aux Conditions Générales ASSURANCE YVON ASSUR'LOGEMENT réf 386 qui sont téléchargeables sur yvon.eu